



RAPPORT FINANCIER

2016-2017

TENUE ET RÉVISION DES COMPTES : Monsieur Sylvain ADAM – Cabinet CPA



COMMISSAIRE AUX COMPTES : Monsieur TRAPP Frédéric- SOLOGEST



PREAMBULE

Après les bilans catastrophiques des années antérieures, sur les recommandations du cabinet CPA et du commissaire aux comptes, le conseil d'administration avait décidé d'internaliser la comptabilité et de la confier à M. Daniel Brachetti, trésorier de la MJC.

Cela a permis un suivi des comptes au jour le jour et une vision précise de notre trésorerie et de notre situation financière.

Le travail incomparable de Claire Malivoir, et les efforts consentis par le personnel permanent, nous ont permis de redresser les comptes, nous permettant ainsi d'afficher pour l'exercice 2016-2017 un résultat net positif de **7 485 €** et cela malgré la provision supplémentaire de **18 000 €** que nous avons effectuée, en lien avec le litige prud'homal qui perdure encore.

La MJC remonte doucement la pente mais rien n'est encore gagné, il nous faut rester vigilant. En effet, le problème structurel existe toujours, la masse salariale reste importante, il nous faut trouver des solutions, redoubler d'effort, renforcer les activités déjà existantes, en développer de nouvelles, et surtout trouver des financements supplémentaires.

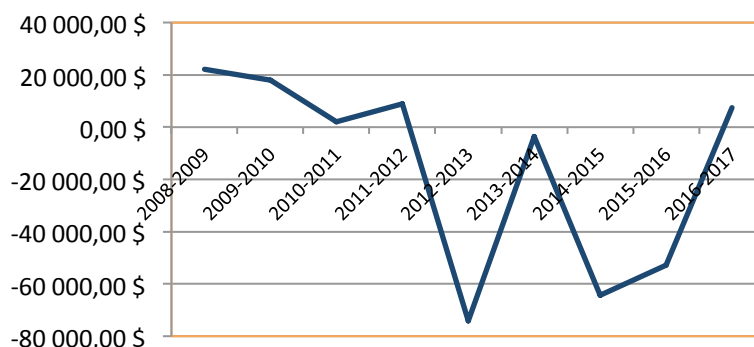
Nous devons nous appuyer sur le DLA et le nouveau projet associatif pour développer de nouveaux projets afin d'obtenir de nouvelles subventions.

Evolution Résultat net

De 2008 à 2017

2008-2009	22 206 €
2009-2010	17 937 €
2010-2011	2 078 €
2011-2012	8 819 €
2012-2013	-74 142 €
2013-2014	-3 459 €
2014-2015	-64 430 €
2015-2016	-52 706 €
2016-2017	7 485 €

Exercice sur 9 mois



ANALYSES

Concernant l'analyse des comptes, comparatif entre la saison 2015-2016 et 2016-2017

On constate que les produits d'exploitation ont baissé de **32%**, cela s'explique par :

- Une diminution des recettes liée à l'arrêt des activités ALSH en juin 2016
- une diminution de la subvention de la Ville lié à l'arrêt des activités ALSH en juin 2016, ainsi qu'à la vacance du poste de directeur sur plusieurs mois.
- une diminution des aides régionales et départementales
A noter que les aides octroyées en par la région, la fondation de France, les sponsors et les autres financeurs sur l'année 2015-2016 sont liées uniquement au projet Cavalcade.
- L'arrêt des subventions CAF lié à l'arrêt des activités ALSH en juin 2016.

Bien entendu cela s'accompagne d'une baisse des charges d'exploitations de **44%** qui s'explique :

- d'une part au niveau des achats, relatifs pour une partie au coût des ALSH, mais surtout au coût du projet Cavalcade.
- d'autre part une baisse de la masse salariale
 - reprise du personnel du secteur ALSH par la ville
 - baisse des cachets d'animation
 - mise en place du chômage partiel pour les salariés permanents (juillet 2017), cette mesure aura un effet plus important sur la saison 2017-2018.
- Mesures d'économies prises l'an dernier par le Conseil d'Administration :
 - Report du recrutement d'un nouveau directeur
 - arrêt des indemnités logement directeur
 - baisse honoraires CPA (internalisation compta)
 - suspension des cours n'atteignant pas un effectif minimum
 - restructuration des cours de danse

Quelques économies pourront encore être faites mais nous devons impérativement trouver de nouveaux financements permettant de retrouver un équilibre afin de pérenniser les activités existantes et nous permettre d'en développer de nouvelles.